

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

J.-D. Guay, Réd-Propriétaire.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bureau: Rue Racine

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, par lignes... 10cts
Insertions subséquentes..... 5 cts
Tarif spécial pour les annonces à
longs termes.
Avis de décès, mariages ou naissances..... 50 cts

ADRESSE POSTALE

Chicoutimi,
P. Q.

Téléphone 28

CHICOUTIMI, 13 MAI 1896

La campagne électorale

Dimanche, MM. Belley et Savard ont adressé la parole à Jonquières. M. Belley a parlé d'abord une demie heure, M. Savard également, et chacun des deux candidats a eu un quart d'heure de réplique. On sait qu'en 1892, cette paroisse donnait 130 voix de majorité à M. Savard. La réaction est tellement forte, là comme ailleurs, contre M. Savard, que le résultat sera tout autre.

Plusieurs personnes de Chicoutimi qui étaient présentes à l'assemblée de Jonquières, prétendent même que les amis de M. Belley y étaient plus nombreux que ceux de M. Savard.

Tout le monde admet dans le centre que la minorité de 500 voix contre M. Belley en 1892, dans le Comté de Chicoutimi, sera convertie en une majorité pour lui cette fois-ci. Nous ajouterons même que si le courant se continue, cette majorité sera très forte.

Dimanche soir, il y a eu assemblée nombreuse au comité de M. Belley.

La salle était remplie. MM. Belley, Paschal Bergeron, maire de Jonquières, Wm Tremblay, arpenteur et J.-D. Guay ont adressé la parole. Il y avait dans la salle un enthousiasme extraordinaire et chaque phrase des orateurs était saluée par des applaudissements. M. Wm Tremblay, voulant faire apprécier la réaction qui s'est opérée dans Chicoutimi, a fait remarquer que cet auditoire si favorable à M. Belley se composait pour une grosse moitié de partisans de M. Savard en 1892; cette remarque surtout a soulevé les plus vifs applaudissements et il suffisait de jeter un coup d'œil dans la salle pour en saisir toute la véracité.

M. Belley a dit qu'il s'y entendait un peu en élections, que se basant sur le vote de 1892, sur la réaction qui s'est faite dans le comté de Chicoutimi et sur les 900 électeurs nouveaux qui voteront sur la côte nord, il ne craint pas de prédire qu'il aura au bas mot une majorité de 1,000

à 1,200 voix dans les Comtés de Chicoutimi et Saguenay, à part le lac St Jean. Quant à cette dernière partie, les aspirations qui se sont fait jour depuis le commencement de la campagne l'ont empêché de pouvoir s'y rendre et de connaître l'opinion.

MM. Henry Savard, maire de St-Félicien et Narcisse Picard, de Normandin, ont passé quelques jours à Chicoutimi, dans les intérêts d'un candidat du Haut du Lac St Jean. Partout ils ont été reçus avec bienveillance, mais leur mission a été sans aucun succès.

Les conservateurs et un bon nombre de libéraux prétendent que M. Belley a tous les titres à la candidature. Ceux qui supportent encore M. Savard tiennent à ce qu'il soit candidat.

C'est aux amis de M. Belley qu'ils se sont surtout adressés et tous ont répondu qu'ils étaient très satisfaits de la conduite de leur candidat en chambre et qu'ils tenaient à le réélire, surtout dans les circonstances.

M. Belley n'a pas voulu intervenir en aucune façon dans le débat au Lac St-Jean; aussitôt que cette partie de notre Comté se sera arrêtée à une décision, le candidat ministériel en visitera toutes les paroisses.

Dernières nouvelles

Il était question depuis quelques semaines d'un candidat du Lac St-Jean. Des délégués ont été choisis dans chaque paroisse du Lac St-Jean pour choisir un candidat et la convention a eu lieu à Roberval lundi. Vingt et un délégués y assistaient. Onze ont voté en faveur de M. B.-A. Scott, neuf en faveur de M. Jos Girard et deux en faveur de M. Dupuis, de la maison Dupuis Demers & Cie de Chambord.

M. Scott a demandé jusqu'à mardi à 3 heures pour donner une réponse. Hier, il a répondu qu'il ne pouvait encore accepter la candidature et tous les délégués sont retournés dans leurs paroisses respectives. Nous pouvons affirmer avec certitude qu'il n'y aura pas de candidat au lac St-Jean et que MM. Belley et Savard seront seuls à faire la lutte. Nous croyons qu'à tous les points de vue, cet état de choses est bien préférable.

NOUVELLE POLITIQUES

Le cabinet de Québec est reconstitué depuis lundi. L'hon. E.-J. Flynn en est le chef et conserve ses anciens collègues, moins l'honorable T.-C. Casgrain qui abandonne la politique locale pour se présenter au fédéral, à Québec-Centre probablement.

Une dépêche reçue au mo-

ment de mettre sous presse nous apprend que M. Atwater de Montréal est le nouveau trésorier et représentant de l'élément protestant dans le cabinet.

La campagne est engagée à peu près dans tous les comtés. Les apparences sont des plus encourageantes pour la cause conservatrice.

On s'attend à la publication prochaine d'un mandement collectif des évêques, qui se sont assemblés à Montréal la semaine dernière.

SERMON DE MGR LANGEVIN

La semaine dernière Mgr Langevin a prononcé à Joliette un sermon important relatif à la question des écoles du Manitoba. Dans son sermon, sa Grandeur déplore qu'il y ait des canadiens-français qui prétendent que les écoles neutres peuvent être acceptées et déclare que cela n'est ni équitable ni juste. Voici un extrait de ce sermon :

« Les catholiques du Manitoba doivent être connus comme les premiers colons du Manitoba et de 1870 à 1890, ils ont été justement traités. C'est depuis 1890 que les ennemis de leur race et de leur religion se sont mis à l'œuvre pour les priver de leurs droits les plus sacrés. L'instruction de l'enfant appartient à sa famille et à l'Eglise. Le premier devoir est de faire un homme de l'enfant et à l'Eglise est confiée la tâche la plus difficile d'en faire un chrétien.

Dans la présente crise, la minorité manitobaine a droit d'attendre appui et secours, non-seulement de tous les catholiques, aussi des autres dénominations religieuses, non aveuglées par le fanatisme. Les droits de la minorité du Manitoba sont aussi sacrés que les droits des minorités de Québec et d'Ontario. Aujourd'hui, il est pénible de voir des Canadiens-français, élevés dans notre religion, prétendre que les écoles neutres peuvent être acceptées et peuvent donner satisfaction aux catholiques du Manitoba. Ce n'est ni équitable, ni acceptable. Nous avons droit au rétablissement des écoles séparées, où les enfants catholiques pourront apprendre les sciences et acquérir les connaissances nécessaires à leur succès dans le monde, en même temps que les principes religieux de l'église catholique.

« Vous devez comprendre que les premiers intéressés à obtenir une législation complète, en cette matière, sont la population catholique du Manitoba et leur archevêque qui vous parle en ce moment. Puisqu'il approuve la loi réformatrice, vous devez conclure, qu'avant de se décider

à approuver cette loi, il a longuement et mûrement réfléchi et a sérieusement consulté non-seulement ses collègues, qui l'ont éclairé sur la question constitutionnelle. Non seulement j'approuve la loi réparatrice dans ses principes, mais aussi dans son entier. Je vous conjure de n'envoyer à la Chambre des Communes que des députés qui sauront faire valoir les droits de la justice et qui sont disposés à accorder à la minorité du Manitoba leurs droits en matières d'éducation. Je n'ai pas l'intention de faire de la politique, mais il s'agit d'une question religieuse qui tombe sous ma juridiction et sur laquelle vous devez prendre mon avis.

MANIFESTE ELECTORALE

DU PARTI CONSERVATEUR

Sir Charles Tupper, en sa qualité de premier ministre et de chef du parti conservateur, vient de lancer un manifeste électoral dont voici quelques extraits: AUX ELECTEURS DU CANADA Messieurs.

Avec une parfaite conscience de la gravité des questions qui vous sont soumises, j'ai confiance que je peux en appeler au jugement calme et raisonné de mes compatriotes à ce moment important de notre histoire nationale. Je n'ai pas l'intention de donner tout au long les raisons qui doivent vous induire à appuyer chaleureusement la cause libérale-conservatrice dans la cause nationale que nous traversons. Il me semble que vous pourrez clairement voir, sans qu'il soit nécessaire de vous convaincre que le très grand intérêt du Dominion est intimement lié au triomphe des principes conservateurs dans les élections prochaines. Vous verrez que la politique du parti à la tête duquel j'ai été placé a été constamment marqué par une fois vive dans les destinées du Canada et par un esprit de progrès incessant. Nous avons conduit de grandes entreprises à bonne fin, et cela, malgré l'opposition des hommes qui maintenant vous demandent de leur confier les rênes du Gouvernement. Nous avons essayé avec persévérance de faire du Canada un pays prospère et uni.

LES DEUX PARTIS POLITIQUES

Je vous invite à comparer les antécédents des deux partis qui sont maintenant en présence et, ayant bien tous les faits devant vous, à déclarer sans passions quel est celui qui mérite le mieux votre confiance. Le parti conservateur a constamment tenu à certains principes fixes de gouvernement; il a toujours cru ces principes nécessaires aux besoins du pays, tandis que l'attitude du parti libéral a été vacillante et incertaine tout aussi

DUPUIS, DEMERS & CIE

MARCHANDS EN GROS, CHAMBORD JUNCTION

ONT TOUJOURS EN MAINS :

FARINES, RÉCEPTION DIRECTE DES MOULINS
D'ONTARIO ET DE MANITOBA
LARD, SAINDOUX, JAMBONS FUMES,
POISSON ET SEL

GROSSERIES ET EPICERIES

ACHETENT ET ECHANGENT LES PRODUITS
GRAINS, FOIN, PATATES, FROMAGE, BEURRE, VOLAILLES.

Grains de Semence

BLE fife Manitoba, rouge ou blanc,
BLE blanc russe, *BLE* à barbe d'Ecosse,
AVOINE, Banner Welcome, Wonder,
AVOINE du Manitoba et d'Ontario,
Pois, Orge, Sarrasin, Lentilles, etc, etc.
GRAINE MIL CANADIENNE ET AMERICAINE.

Graine trèfle rouge, blanc, alsike, vermont

PLANTER A TERRE

Spécialité de Grains et Graines de Choix pour les Sociétés d'agriculture et les cercles agricoles.

J.-B. RENAUD & CIE

126-140, Rue St-Paul, Québec



CLOTURE DE BROCHE GALVANISEE MANUFACTUREE

PAR J.-N. DUGUAY, LA BAI

La meilleure, La plus économique, La plus ornementale

Les prix remportés par cette clôture aux expositions de Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke

SONT UNE GARANTIE SUFFISANTE

Elle est à l'épreuve de tous les animaux sans exception, du feu et de l'eau. Durera plus que la vie d'un homme.

Les nombreux certificats que nous recevons tous les jours proclamant la supériorité de notre clôture, nous encouragent à la propager davantage. Déjà dans les comtés de Chicoutimi & Lac St-Jean, il y a au-delà de 500 arpents de vendu pour le printemps.

Tous ceux qui la voient en achètent et partout on s'accorde à dire que j'aurais rien de ce genre n'a été inventé d'aussi avantageux et surtout pour les Cultivateurs ; s'il y en avait encore quelques uns qui ne l'auraient pas vu et qui ont besoin de clôture soit pour jardin, entourages de bâtisses, galerie, clôture de chemin, de lignes etc. etc. Hâtez vous de voir nos agents et de donner votre commande au plus tôt. On ne garde pas de stock ; tout est fait sur commande, nos agents sont :

Comté de Chicoutimi	Mars Belley / Chicoutimi
St-Jérôme, St-Gédéon, Hébertville	Jean Gauthier, St-Jérôme
St-Prime, St-Félicien, Normandin, Alabanel	Pierre Lamontagne, St-Prime
Roberval, Chambord	J.-O.-C. Duguay, Roberval

Pour toute clôture à poser en des places difficiles tels que sur rocher, dans les côtes etc etc, adressez vous à l'agent de Roberval qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements voulus.

Pour achat de machines de territoires avec droit de manufactures etc etc.

Addresser au Gérant
ROBERT DUGUAY, La Baie
Co. Yamaska Qué.

GLOVER, FRY & CIE

4 et 6 Rue de la Fabrique, Québec,

Nous avons le plaisir d'informer les nombreux lecteurs du "Progrès du Saguenay" que nos achats d'automne sont maintenant terminés et que notre magasin est rempli d'une énorme quantité de

NOUVELLES MARCHANDISES

achetées et vendues à des bas prix sans précédents.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici les marchandises qui encombrant nos différents départements, nous dirons seulement aux acheteurs qu'il y va de leur intérêt de venir juger eux-mêmes la qualité et le bas prix de nos marchandises.

LES DEPARTEMENTS DES

ROBES, MANTEAUX ET CHAPEAUX

renferment les dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection, dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes de la plus haute expérience.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS SPECIALITE

Dernières nouveautés en

TWEEDS pour *PANTALONS* ET pour *COMPLETS*.

NOUVELLES ETOFFES POUR PARDESSUS etc.

Un tailleur artiste est attaché à ce département, et le succès remporté jusqu'ici nous autorise à garantir perfection dans la coupe le travail et le fini.

LE DEPARTEMENT DES TAPIS

PRELARTS, RIDEAUX, etc., est tellement considérable qu'il est reconnu le plus important de la ville.

PAR CENT D'ESCOMPTE AU COMPTANT

GLOVER, FRY & Cie.

Grains et Graines de semence

DE TOUTES ESPECES

Par Geo. Tanguay

MARCHAND DE

Farine, Lard, Poisson, Huile Sel, etc., etc., etc.

BASSE-VILLE QUEBEC

MAGASINS : 33 et 35

34 et 36 rue St-Andre

QUAIS rues Saint-Andre et Dalhousie

BUREAU 48 rue St-Paul.

BRIQUES ! BRIQUES

Toujours en mains, briques de première qualité pour

Laubris.

Murs pleins,
Cheminées,

Le vendeur se charge de voir lui-même à l'embarquement de la brique sur les chars ou sur le bateau.

V.-N. TREMBLAY,
Chicoum

sept 1894. 1 an.

A VENDRE

2 taureaux canadiens, enregistrés, type parfait.

2 bœufs de charrie, l'un de 4 ans l'autre de 6 ans, parfaitement dressés.

S'adresser à
EDOUARD BERGERON
St-Cyrille.

BELLE TERRE A VENDRE

Dans le Rang St-Joseph, paroisse de Chicoutimi. Cette belle propriété, contenant deux cents acres en superficie, avec bonnes bâtisses et dans le meilleur état possible.

Avec ou sans roulant.

A vendre à bonnes conditions
S'adresser à
ADOLPHE TEMBLAY

Chicoutimi, 20 Nov. 1895. 4 mois

Lisez et pelez

—ET—
VOUS EN RETIREZ DE
GRANDS BENEFICES

La maison TESSIER & PETIT a en mains un assortiment des plus considérables dans toutes ses lignes de commerce, qu'elle est résolue de vendre à un bas prix inconnu jusqu'ici

Ses départements de
Un département nouveau est celui de

L'ARGENTERIE

Il vous sera offert pour vingt-cinq centius (\$0.25) ce qui se vend partout une piastre et domie (\$1.50). Venez et vous jugerez.

Inutile d'énumérer ce que nous avons à vous offrir. Venez et nous vous étonnerons par le bas prix de nos effets. De plus, nous vous vendrons à un bas prix inconnu jusqu'ici les boîtes en peluche, les albums en ivoirine, les pipes assorties avec boîtes, etc., etc., et cela à si bon marché que tout le monde voudra en acheter.

Nous tenons à reconnaître l'encouragement de nos pratiques, non-seulement en leur disant : "MERCI", mais en leur offrant trois magnifiques peintures à l'huile.

TESSIER & PETIT

APPAREILS FRIGORIFIQUES A BORD DE STEAMERS

Sous la direction du ministre de l'agriculture, les commissaires de l'agriculture et de la laiterie viennent de conclure des arrangements pour le transport trans-océanique, dans des compartiments frigorifiques, du beurre, du fromage et des fruits.

Environ 80 p. c. des expéditions des beurres de crèmerie du Canada se font par voie d'Avonmouth pour Bristol. Par des arrangements conclus en Angleterre, d'Avonmouth sera fait le centre définitif de ces produits ainsi importés pour tous les grands centres, tels que Londres, Birmingham et Manchester.

Des connaissements à destination de ces villes seront délivrés au premier port d'expédition.

Les commissaires ont donc décidé de conclure des arrangements avec MM. Elder, Dempster et Cie, la Dominion Line, pour l'aménagement de trois de leurs steamers faisant le service entre Avonmouth et Montréal, et de les pourvoir de compartiments frigorifiques modernes d'une capacité de 20,000 pieds cubes pour les trois steamers.

Le transport des beurres de cette façon se fera aux taux de 10 chelins la tonne, le fromage à raison de 5 chelins.

La compagnie installera également des compartiments frigorifiques isolés pour le transport du beurre congelé dans deux steamers qui pourront transporter 3,000 tinettes de beurre chaque. Le taux du fret ne sera pas plus de 5 chelins au dessus du taux ordinaire.

Le gouvernement contribuera à l'installation des machines et une somme n'excédant pas \$50 sera payée pour la moitié des frais encourus à chaque voyage du steamer. Les mécaniciens des navires devront surveiller les machines frigorifiques.

Le gouvernement va pourvoir à l'inauguration d'un service semblable pour le port de Québec, à ses frais.

Les expéditeurs devront à l'avance déclarer l'espace qu'ils désirent afin qu'il leur soit alloué au moins trois jours avant le départ du steamer. Le beurre de "creamery" sera expédié de préférence aux autres qualités de beurre.

Le premier steamer ainsi aménagé avait quitté Montréal le 14 mai et le second le 28 du même mois.

Les expéditeurs pour plus amples renseignements, devraient s'adresser à M. Elder, Dempster et Cie.

LA PROTECTION AUX INDUSTRIES

Le *Canadien* du 8 mai 1890 publiait l'article suivant, pour montrer les bons effets du tarif protecteur :

"La nouvelle fabrique de coton à Coaticook est entrée en opération le 7 avril dernier, et le 8 une première pièce de 60 verges était exposée à l'examen d'un grand nombre de citoyens qui s'étaient rendus sur les lieux pour être témoins du résultat du premier essai de cette fabrique.

La manufacture compte 200 métiers à tisser, 10,000 fuseaux et emploie 250 personnes.

"Elle peut fabriquer par an-

née pour \$200,000 de coton. "C'est là encore un bon point en faveur de la politique nationale et du régime bienfaisant inauguré par l'administration de sir John A. Macdonald.

Quel contraste avec le régime anti-national de la défunte administration libérale! Quelle activité aujourd'hui sur tous les points de la Puissance après cinq années d'inactivité passées sous le régime des libéraux! "La Patrie" ne veut pas voir qu'elle demeure dans les ténèbres."

J. ISRAEL TARTE.

CHARLES ST-LAURENT FERBLANTIER COUVREUR ET PLOMBIER

Informe le public qu'il a ouvert sa boutique dans la maison de M. Wilfrid Perron et qu'il y tiendra un assortiment complet de ferblanterie de tout genre.

AUSSI

S'occupera des réparations du dehors comme chez lui et à très bon marché.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs.

MACHINE**MOUDRE LE GRAIN S. VESSOT & Cie**

Capacité	à l'heure
Mue par un cheval	4 à 8 minot
" " deux chevaux	6 à 12
" " quatre "	10 à 12
par eau ou vapeur.	
8 à 12 forces	25 à 40
12 à 15 forces	30 à 60
Demandez listes des prix etc.	
Renseignements fournis sur demande.	

P.-E. HUDON, Hébertville

Agent.

Comtés Chicoutimi & Lac St-Jean

CHOIX DE GRAINES

WILLIAM EWING & CIE
MARCHANDS DE GRAINES
142 rue McGill . . . Montréal.

NOUVEAUTES en fait de graines de jardin et de fleurs

GRAINES VÉGÉTALES de toutes sortes pour jardins et fermes.

GRAINE DE MIL—choisissez la Province de Québec, notre marque spéciale.

GRAINES DE TREFLE et GRAINES POUR PATURAGE des plus belles variétés.

GRAINES DE SEMENCE DE CÉRÉALES. Une attention spéciale est donnée aux variétés nouvelles et améliorées.

BLÉ D'INDE POUR ENSILAGE.—

L'assortiment le plus complet en Canada de Blé d'Inde pour ensilage févères, graine de tournesol et plantes fourragères.

POMPES Insecticides et Fongicides, La farine pour les veaux, de EWING

PAIN DE LIN MOULU

Nous donnerons des prix modérés et spéciaux sur application.

Venez nous

donner votre adresse et nous vous mellerons gratuitement une copie de notre

CATALOGUE ILLUSTRÉE

Correspondance demandées.

TERRE A VENDRE

240 acres de terre, première qualité, dont environ 200 acres en culture, située à 1 1/2 milles de la ville, du dépôt de chemin de fer et du bateau à vapeur; bien bâtie, maison et dépendance. La terre pouvant donner deux bons établissements. Le soussigné vendra, à des conditions faciles, la moitié comme le tout.

Pour informations. S'adresser à MÉRON TREMBLAY
Chicoutimi 19 Décembre 1895 6 ms.

J.-A. VAILLANCOURT MARCHAND Commissionnaire de provisions

333 ET 335 RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL.

BEURRE, FROMAGE ET OEUFS placés aux prix les plus avantageux.

Attention spéciale donnée aux Consignations de Beurre et de Fromage. AVANCES LIBÉRALES SUR CONSIGNATIONS

Tinettes en belle épipente blanche 30, 50, 70 lbs.

Fournitures pour Fromageries. Spécialité de Tinettes pour Beurreries.

LES MEILLEURS SELS ANGLAIS "HIGGINS" ET "ASHTON" POUR BEURRERIES

Sollicite la consignation et toutes sortes de produits agricoles.

PROPRIÉTÉ PROVENANT DE LA SUCCESSION DONAT BRASSARD BON POSTE DE COMMERCE**A VENDRE**

RIVIERE-AU-SABLE

Comprenant: Magasin, ainsi que maison, hangar et dépendances.

LE MEILLEUR POSTE D'AFFAIRES DE L'ENDROIT

La propriété comprend à peu près 150 acres de terre faisant partie des lots 22 et 23 du cadastre officiel de St-Dominique de Jonquières.

Le tout près de l'Eglise, et dans le centre de la paroisse.

Conditions faciles.—L'acquéreur vendra le tout ou une partie.

S'adresser à

ANTOINE GUILBAULT,

Acquéreur

65 rue St-Louis.

Québec.

Ou à M. LUDGER ALAIN

Les Révs P.P. Trappistes

Ok, Quebec

ETABLISSEMENT RELIGIEUX ET AGRICOLE

Hotellerie pour retraitants, pensionnaires et visiteurs. Ferme modèle. Ecole d'agriculture et d'horticulture. Etalons, bêtes à cornes de races. Fromage: Port du Salut Beurrerie. Cidrerie. Séchage de fruits et de légumes. Vin de messe et vins de table. Arbres fruitiers et d'ornement de toutes sortes en pépinière.

On demande quelques agents responsables.

S'adresser au :

RÉV. P. PEPINERISTE,

A VENDRE

Trois terres pouvant former chacune séparément un bel établissement pour un cultivateur, bien bâties, avec ou sans roulant, au goût de l'acheteur.

Situées aux Terres-Rompues, Ste-Anne.

A bonnes conditions.

S'adresser à

MME VVE THOMAS VILLENEUVE

ou à ses fils

Ste-Anne.

4 mois, 20 mars 1896.

Cartes d'Affaires**ARCHITECTE**

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE et Evaluateur, 51 Rue de la Fabrique, Près de Hôtel-de-Ville Québec.

AVOCATS

L.-G. BELLEY L. L. B. et M. P.

BELLEY, L. L. B. et M. P.

AVOCAT. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Hébertville. 15 sep. 92

L. ALAIN, L. L. B.

AVOCAT. Bureau: en face du Bureau de Poste, Rue Racine Chicoutimi. 1 janv. 93.

NOTAIRE

DAVID MALTAIS

NOTAIRE. Actes de vente, transports, protêts obligations, etc. Bureau Banque Nationale.

MEDECINS

J.-A. HAMEL

GRADUÉ de l'Université McGill Montréal.

Pratique la médecine et les accouchements.

Bureau: Bloc de M. Colozza, orfèvre RUE RACINE

L.-E. BEAUCHAMP

MÉDECIN. Consultations de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. Rue Racine, Chicoutimi. 18 aout 92:

ADELARD RIVERIN M. D.

MÉDECIN CHIRURGIEN

Bureau: chez MM. Boily & Claveau, Rue Racine, Chicoutimi.

20 avril 1895. Téléphone 30

E.-A. CLAVEAU

MÉDECIN CHIRURGIEN

S'occupe aussi du plombage des dents.

Bureau: chez M. Melchiale Claveau, Rue Racine.

Téléphone No 47

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD

CHARRON, Chicoutimi. Spécialité: Voitures de toutes sortes

PIERRE BOUCHARD

CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Voitures de toutes les pièces et à bien bon marché. Conditions avantageuses.

MEDECIN VETERINAIRE

T.-R. DUCHENE

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE. Gradué et médaillé à l'Ecole vétérinaire de Québec

Traitera toutes les maladies des animaux domestiques et les opérations chez la science vétérinaire Bureau chez M. Thomas Lamarre, Rue Racine Chicoutimi:

ENCORE UN DEMENTI

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Québec une dépêche nous demandant de démentir les rapports publiés par l'Electeur de certaines prétendues déclarations faites par Sir Charles Tupper.

Partout où il parle, Sir Charles Tupper conserve la position qu'il a tenue à la chambre et qu'il a maintenue dans son manifeste, que nous publions en deuxième page aujourd'hui même. Sir Charles a dit à Winnipeg que si le gouvernement a des ennemis acharnés, c'est dû à ce qu'il a voulu rendre justice aux catholiques du Manitoba.

NOTES LOCALES

PERSONNELS

Le Rév. M. Louis Tremblay, curé de St-Félicien, était à Chicoutimi la semaine dernière.

Le Rév. M. Jobin, ancien vicaire à Chicoutimi, a passé quelques jours au Séminaire; il semble avoir gardé le meilleur souvenir de notre paroisse.

Le Rev. M. Daly, curé de Mistassini, a passé quelques jours à Chicoutimi.

MM. Jobin et Thibaudeau et les Messieurs Gagnon agents voyageurs, sont à Chicoutimi, représentant leurs maisons respectives.

M. Charles Gagnon, avocat, est revenu de la Baie St-Paul depuis un huitaine. Il se rétablit bien, quoique lentement, de la maladie dont il souffre depuis quelques mois.

M. Hector Lemieux est arrivé dimanche de la Malbaie, où il se prépare à installer le téléphone. Il ira se fixer à la Pointe-au-Pic avec sa famille.

M. Henry Tremblay, autrefois de la Grande-Baie et qui a passé l'année à l'Isle-Verte, vient de prendre engagement pour la maison Price à Trois-Pistoles.

M. Dedyne Simard est revenu de l'Isle-Verte où il a passé l'hiver. M. Simard espère toujours, avec l'aide de quelques amis, de remettre sa fondrie sur pied. On ne se fait pas d'idée de l'argent qu'il y aurait à faire dans cette entreprise.

Le Révérend M. Martel, ancien curé de Grande-Baie, était à Chicoutimi ces jours derniers. Il fut le protecteur de M. le Grand Vicaire Belloy, lorsque celui-ci fit ses études.

TEMPERATURE

Les semences sont commencées dans notre région depuis quelques jours déjà. Le temps est au beau et les cultivateurs sont très encouragés.

CONSTRUCTION

MM. Côté et Boivin ont commencé la construction de l'entrepôt qu'ils bâtissent, faisant front à la glacière déjà utilisée comme réfrigérant.

La bâtisse aura 150 pieds de longueur et demande des travaux considérables.

LA VILLE VS LEGARE

Cette cause a été plaidée au commencement du mois à Québec. Le jugement ne sera rendu que dans une couple de mois.

CRUE DES EAUX

La rivière Chicoutimi est montée subitement à une grande hauteur dimanche et ces jours derniers. A la

prise d'eau de l'aqueduc, elle a fait quelques dommages, qui ont arrêté la distribution dans la ville pendant quelques heures.

On dit que l'eau s'est élevée encore à deux pieds de plus que l'an dernier.

PREMIERE COMMUNION

La cérémonie de la première communion a eu lieu samedi dernier à la cathédrale. 80 enfants se sont approchés, pour la première fois, de la Ste-Table. Un bon nombre ont aussi fait leur première communion au Bon Pasteur ce matin.

LA NAVIGATION

Le vapeur Saguenay est entré dans notre port, pour son premier voyage, dimanche après-midi, avec un chargement très considérable pour les hommes d'affaires de Chicoutimi.

CONCOURS DE LEGUMES

Nous avons parlé l'hiver dernier du concours de légumes que le Cercle agricole de Chicoutimi organise pour ses membres.

Tous ceux qui désirent prendre part au concours devront faire leur application au secrétaire, M. Mars-Belley, la semaine prochaine; celui-ci donnera gratuitement les graines de semences et les explications nécessaires pour le concours; il distribuera même ces graines dimanche, à ceux qui en feront la demande.

Le cercle agricole de Chicoutimi a reçu ces jours derniers pour \$1,500 de graines fourragères, grains de semence et engrais chimiques commandés par ses membres. Tous ces articles sont de qualité supérieure et ont été achetés aux plus bas prix possible.

Les ventes se font comme d'habitude payable soit comptant, soit au mois d'août. Cependant le cercle, au lieu de profiter des achats au comptant, escompte à la Banque Nationale. Les cercles de Jonquières, Latérière et des autres paroisses du Comté ont aussi fait des commandes importantes.

REUNION D'EVÊQUES

Tous les évêques se sont réunis à Montréal la semaine dernière. Mgr Labrecque seul manquait, ayant reçu avis de la réunion trop tard pour s'y rendre.

Il est rumeur qu'un mandement collectif sera lu dans toutes les églises prochainement au sujet de la lutte actuelle.

LUMIERE ELECTRIQUE

Depuis hier soir, la lumière électrique est installée dans toutes les rues de la ville, conformément aux arrangements intervenus entre le Conseil et la Cie Electrique.

Tout le monde reconnaît l'importance de cette amélioration.

HOTEL TOUSIGNANT

Le soussigné a le plaisir d'annoncer au public voyageur qu'il vient de louer l'hôtel Tousignant et qu'il prendra une grande attention aux commis-voyageurs ainsi qu'à ses clients du lac St-Jean.

Jos. NÉRON.

NOYADE

Une bien triste noyade a eu lieu à Bon Désir lundi de la semaine dernière. Un résident de l'endroit, M. François Bouliane partit avec son fils le plus âgé pour la chasse au marsouin.

Il ventait une brise assez violente. A quelques arpents du rivage, la chaloupe chavira et les deux infortunés se noyèrent après avoir résisté pen-

dant quelques minutes à la fureur des vagues. Il fut impossible de leur porter secours. Le défunt laisse une épouse et sept enfants presque tous en bas âge.

AU SEMINAIRE

Il y aura vendredi une grande soirée dramatique et musicale au séminaire.

On compte sur un auditoire nombreux.

UN RESTAURANT

M. Joseph Perron informe le public qu'il tiendra un restaurant ou pension de tempérance, dans le magasin occupé jusqu'à l'an dernier par Mme. G. O. Tousignant, dans le bas de la maison de M. Joseph Larouche boulanger, en face de l'hôtel Martin.

Repas à toutes heures, à bon marché. Service prompt et d'une propreté irréprochable.

M. Perron sollicite l'encouragement du public.

NOUVEAU MEDECIN

Il nous fait plaisir d'apprendre à nos lecteurs que M. E.-A. Claveau, a ouvert son bureau comme médecin, à Chicoutimi, chez M. Melchiae Claveau. Ses études brillantes, le recommandent personnellement. M. Claveau s'occupera aussi du plombage des dents comme de la médecine générale.

A VENDRE

Cet emplacement appartenant à la succession A. Verreault, sur la rue Racine, entre les résidences de MM. O. Bossé et Elzéar Levesque.

S'adresser au
REV. M. C.-L. PARANT,
Procureur du Séminaire

ARGENT PERDU

Le soussigné a perdu \$20, à Chicoutimi, lundi, le 4 courant. On serait obligé pour remise à

CHARLES TREMBLAY,
Fils Philibert Ste-Anne.

A VENDRE

Une jument à bon marché.
S'adresser à
JOS. TREMBLAY,
Fils Joseph.
Voisin de chez M. Alf. Aubin.

A VENDRE

2 Maisons avec emplacement, situés sur la rue Dollard, quartier du Couvent, près de l'église et des communautés religieuses. L'une de ces maisons a un étage en pierre.

Bon marché et bonnes conditions.
JOHNNY GIRARD.
15 avril, 2 mois.

TAUREAU JERSEY-CANADIEN

Un taureau de 3 ans, Jersey-Canadien, un des plus beaux du Comté, issu d'une excellente laitière. Doux, facile à tenir et enregistré. A vendre pour \$25.00

JOHNY GAUDRAULT,
St-Alphonse.

1m 7 mai.

DECES

En cette ville, le 5 du courant à l'âge de 2 ans, Marie-Régina, enfant bien-aimée de M. William Blackburn, fils Augustin.

A VENDRE

Une belle ferme de 140 acres de terre possédant une grange avec ou sans roulant et appartenant à M. Stanislas Meunier de la Batture à des conditions très avantageuses.

S'adresser à
PHILIBERT MEUNIER, St-Alexis

JEAN SIMARD

**MARCHAND DE CHAUS-
SURS**

Informe le public en général qu'il a ouvert un magasin de chaussures dans le magasin de M. Hector Lemieux et qu'il y tiendra un stock de \$4,000 à \$5,000 de chaussures de tout genres et dans tous les prix.

AUSSI

Invite les marchands de la campagne qui désirent acheter en gros, de lui faire une visite et qu'il en sera très satisfait, vu qu'il a vingt ans d'expérience dans ce commerce.

Il aura toujours en main les cuirs nécessaires pour vendre aux cordonniers, soit à la livre ou en gros.

"The Oil That Lubricates Most"

VACUUM OIL CO.

Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes les principales villes du monde.

SPECIALITES

- HUILES POUR CUIR
- HUILES AMACHINES,
- HUILES POUR DYNAMOS,
- HUILES POUR CENTRIFUGES
- HUILES POUR FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Vendue par tous les principaux marchand dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

ADRESSES

VACUUM OIL CO. ALEX. FRASER

St-Paul St. Montréal	Agent Hotel Blanchard Québec
-------------------------	------------------------------------

1 an, 1 m + 96.

ENCOURAGEZ

— LES —

INSTITUTIONS

NATIONALES

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE

CONTRE LE FEU
De Rimouski, Témiscouata

et Kamouraska

Cette Compagnie a un surplus considérable et qui augmente régulièrement depuis plusieurs années; elle assure à des taux plus bas que les

Compagnies anglaises

Les réclamations sont réglées libéralement et promptement

A.-P. SIMARD,

Agent général.

MARS BELLEY,

Agent local pour le comté de Chic.
1a 1n, fév. 96.

LE PRETRE ET LE CONDAMNE

I

N'est-ce pas un rôle sublime que celui du prêtre au pied de l'échafaud ? N'est-ce pas le plus touchant des spectacles à côté du plus terrible des tableaux ?

L'heure suprême a sonné ; le condamné s'avance. "Comment va-t-il mourir ?"

Deux hommes le soutiennent et l'accompagnent. C'est le prêtre et le bourreau : le pardon et le châtement. L'un, impassible et inexorable comme la loi ; l'autre, humble et dévoué comme la charité.

Le bourreau dit au condamné :
"—Marche !"

Et le prêtre lui répète :
"—Prie !"

La société réclame sa tête ; l'homme de DIEU implore son repentir. Seul, le prêtre est l'ami de ce malheureux qui n'a plus d'amis.

Le silence glacial de la foule, la vue de l'échafaud, le regard de l'exécuteur tout dit au condamné :

"—Meurs ! tout est fini !"

Mais, à son tour, élevant la croix de Jésus et montrant le ciel le prêtre dit au patient :

"—Espère ! Là-haut, tout commence !"

Presque tous les grands criminels que la justice humaine n'a pu terrasser, s'avouent vaincus par la charité. Ils résistent à leurs fers et ils succombent sous la miséricorde.

On a vu parfois, cependant, des monstres de dépravation et d'orgueil résister à ces apôtres qu'ils ne paraissent pas comprendre, et ne vouloir aucun pardon.

II

Il y a environ trente ans, il se passa dans le Midi un drame affreux, aujourd'hui oublié mais qu'il est bon de rappeler. Un paysan avait commis des crimes horribles.

Condamné à mort, il nia ses assassinats ; il insulta même jusqu'à la dernière heure l'aumônier, qui venait pour le consoler.

Arrive le jour de l'exécution : pas d'aveu, point de repentir : toujours l'injure. Le condamné, un géant et un hercule, marche à l'échafaud, le blasphème et le rire aux lèvres, repoussant avec brutalité le vénérable prêtre que rien ne décourage.

Mais une fois au pied de la guillotine, le patient semble fléchir, se tourne vers l'aumônier, implore son pardon, murmure une prière, demande à l'embrasser. Au même instant, le prêtre jette un cri terrible et porte vivement la main sur son visage ensanglanté.

Avec ses dents de bête fauve, l'assassin, venait de lui arracher les chairs. La foule est terrifiée ; partout l'indignation éclate ; les exécuteurs se précipitent sur le monstre.

D'un geste, le prêtre les arrête, essuie le sang qui coule à flots de son visage et présente pour l'embrasser l'autre joue au condamné, stupéfait, celui-ci recule, puis tombant à genoux, les yeux remplis des premières larmes qu'il ait jamais versées. Alors le malheureux avoue son crime et implore son pardon pâle, frémissant, courbé, comme anéanti sous la main de l'apôtre et du martyr qui s'étend, au

nom du ciel, pour l'absoudre de toutes ses fautes, de tous ses crimes.

Une minute après, le couteau avait tranché la tête du condamné, et le prêtre se retirait lentement une main sur sa joue pendante, calme et priant.

Il mourut trois jours après, en prononçant ces paroles de l'Evangile : "Celui qui n'aime point le monde connaît point DIEU, car Dieu est tout amour."

Qu'elle est belle, qu'elle est divine la religion capable d'inspirer un tel amour, d'enfanter un tel héroïsme !

FULBERT MONTELL.

ENTRE BETES FEROCES

UN COMBAT DANS UNE MENAGERIE

Le public qui se pressait l'autre soir dans la ménagerie Pianet, à Grenoble, installée sur le champ de foire, a été vivement ému par un combat entre deux lionnes et un ours blanc des mers polaires.

Au moment où les dompteurs commençaient à ouvrir plusieurs compartiments des fauves pour amener quelques-uns de ceux-ci dans la cage centrale où allait avoir lieu un exercice général, le volet qui sépare la loge de l'ours blanc de celle des deux lionnes Saida et Haydée resta entr'ouvert. Prompte comme l'éclair, la lionne Saida, d'un coup de patte, fit glisser le volet dans sa rainure et se précipita sur l'ours.

Saida avait ainsi son adversaire à la gorge et semblait attendre qu'il expirât dans ses puissantes mâchoires.

L'ours pris à l'improviste essayait bien de se dégager au moyen de ses pattes, dont les ongles labouraient la face du fauve, mais gêné dans ses mouvements par l'exiguïté du réduit où se passait le drame, supportant tout le poids de la lionne qui ne lâchait pas prise, il paraissait devoir succomber sous l'étreinte.

Tout cela avait eu la durée d'un éclair.

Un sentiment unanime de terreur fit instinctivement reculer le public, qui s'était porté de ce côté qui pour se rapprocher de la cage centrale. Mais ce qui compliquait encore la situation, c'est que la lionne Haydée, moins féroce cependant que sa camarade de cage, avait suivi Saida et, à son tour se ruait sur le plantigrade, mais ne parvenait pas malgré ses tentatives, à lui saisir la tête.

D'une violente poussée, l'ours râlant de douleurs, fit reculer les lionnes, mais celle-ci rugissantes revinrent à la charge.

Le personnel de la ménagerie dardait de coups de piques les trois fauves étroitement ensermés et mouctés de sang quand le dompteur Pianet intervint et put avec ses aides faire cesser la lutte.

Alors seulement un soupir de soulagement s'échappa de la poitrine des 500 spectateurs témoins de cette scène.

L'ours s'était relevé essouffé, cherchant de l'œil ses redoutables adversaires, et à chacun de ses mouvements une touffe de poils s'échappait de sa fourrure fort maltraitée par les félins.

Dans la cage centrale les deux lionnes surexcitées poussaient des rugissements de rage, ayant

dans la gueule et aux griffes les touffes de poils blancs qu'elles avaient arrachée à leur antagoniste.

"Nous faisons Toujours Frire Les Nôtres Dans La Cottolene."

Nos viandes, poisson, huîtres, pommes de terre, oeufs, beignets, légumes, etc. Comme presque tout le monde, nos gens employaient autrefois le saindoux pour ces usages. Lorsqu'un aliment incommodait quelque membre de la famille (ce qui arrivait souvent) on disait que "c'était trop riche." Now nous avons essayé, finalement la

Cottolene

Et personne chez nous n'a eu depuis une attaque de "Richesse." Nous avons aussi trouvé que, à l'encontre du saindoux la Cottolene n'avait aucune odeur désagréable en cuisant, et en fin de compte, l'autorité culinaire favorite et conservatrice de notre Mère s'est prononcée et lui a donné une bonne recommandation qui a mis fin à toute discussion. C'est pourquoi nous faisons toujours frire les nôtres dans la Cottolene. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres.

Fabriquée seulement par
**The N. K. Fairbank
Company,**
Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

IMPORTATIONS DIRECTES

—DE—

MONTRES,
HORLOGES FRANÇAISES
BIJOUTERIES EN OR,
ARTICLES DE FANTAISIES
EVANTAILS,
ENTOUCAS,
CANNES,
FOUETS,

ON ACHETE LES PERLES
D'EAU DOUCE

G. SUIPANT

34, RUE DE LA FABRIQUE

P. COLOZZA

LE PLUS BEL ASSORTIMENT
DE LA VILLE POUR
CADEAUX DES FETES DE
NOEL ET DE L'AN

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries etc

P. COLOZZA
RUE RACINE

MAISON A VENDRE

Cette maison, située à quelques pas de la voie ferrée, sur la rue Racine, étant un excellent poste de commerce, occupée jusqu'ici par M. Wilfrid Peron, avec l'emplacement, hangars, etc.

Grandeur 40 x 30 pieds.
Excellente occasion pour quelqu'un qui a besoin d'un bon poste.
S'adressera
TREFFLESIMARD,
Rang St-Jean Baptiste,
Chicoutimi, 31 Oct. 1895.—4ms

Pour les malades

—0-0-0—
VINS PURS

Liqueurs
Choisies

Remèdes
Brevetés

BANDES POUR RUPTURES
— AUSSI —

Parfums, articles de toilette

Graines de fleurs
Et de champs

Pharmacie Hamel

RUE RACINE

Consultations médicales
gratuites.

1 janv 95, 15, avril 95-

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné aux débiteurs de Ernest Desbiens failli, de St-Bruno, Lac St-Jean, que le soussigné a acheté les créances dues au dit Ernest Desbiens, et cela en vertu d'un acte de vente passé le trente décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, par Mess Paradis, & Jobin, procureur dûment nommé à la faillite du dit Desbiens, lequel acte est maintenant déposé au bureau du Notaire du district de Chicoutimi.

Avis est donné par le soussigné qu'il a acheté toutes les créances dues à Wilfrid Peron, de la ville de Chicoutimi, failli, en vertu d'un acte en date du douze novembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, passé par M. Odias Jobin, curateur dûment nommé à la faillite du dit Peron, le quel acte est déposé au bureau du Notaire du district de Chicoutimi.

Chicoutimi, 10 février 1896.
URSIN GOBELL,
Par L. G. BELLEY, Proc.

E.-V. HUDON

AGENTS DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES QUEEN ET
PHENIX

Célèbres machines à coudre New-Raymond et Standard Américain pour tailleur et cordonnier.

Aiguilles pour toutes les machines à coudre des différentes manufactures.

Moulin à battre, séparateur et nettoyeur Jeffrey et Frères ; le plus amélioré ; à 1 an, 2 ans et 3 ans de crédit.

Semoir à patates.
Scies rondes pour bois de corde et de chauffage.

E.-V. HUDON,
Rivière du Moulin,
Chicoutimi

IMMENSE AVANTAGE

PROFITEZ-EN !!
ALLEZ TOUS EN FOULE

ACHETER AU MAGASIN GÉNÉRAL DU

BON MARCHÉ
PAR EXCELLENCE TENU

— PAR —
P.-H BOILY

MARCHAND, RUE RACINE

FEUILLETON No 13

LES IDOLES

X

L'AUDIENCE.

—Et que s'est-il donc encore passé dans cette maison ?

—Une chose terrible, reprit Blan Cadet, et qui, voyez-vous, se rapporte à la grande affaire. M. Sulpice a été victime d'une tentative d'assassinat.

—Lui ! répétèrent plusieurs voix.

—Oh ! les journaux se sont tus là-dessus, parce que M. Sulpice, par pitié pour le misérable agresseur, a refusé de le dénoncer. Mais un soir, il était près de minuit, on a ramené dans une voiture M. Sulpice évanoui et la tête fendue. Un passant l'avait trouvé gisant sur le trottoir. Je sais bien que le parapet du quai portant des traces de sang, et qu'on peut dire que M. Sulpice s'est blessé en tombant. Mais il ne s'agit d'un accident à mon avis. On a questionné le blessé dès qu'il a ouvert les yeux ; il s'est contenté de répondre : " Je suis tombé." Puis le transport au cerveau l'a pris, et à partir de cette heure il a divagué comme un pauvre insensé, ou a gardé un silence plus triste encore que sa folie.

—Le malheur est sur cette famille ! dit un vieillard.

—Et c'est Mlle Sabine qui en porte le plus lourd fardeau, allez... Elle a veillé son frère toutes les nuits, sauf deux. Celles-là, c'est l'ancien secrétaire de M. Pomereul qui les a passées. Un garçon que je croyais égoïste et qui s'est montré bien dévoué depuis la mort de notre patron. Il est vrai qu'en le remerciant on lui a compté six mois d'appointements ; mais il n'empêche, beaucoup de jeunes gens à la place de Marc Mauduit ne seraient pas venus s'informer avec tant de sollicitude de la santé de M. Sulpice.

—Mais il me semble, dit une femme, que sa déposition serait bien importante, et qu'elle servirait beaucoup à l'accusé.

—Le bon Dieu veut garder ce secret là, m'est avis ! fit Blan-Cadet. C'est égal, si j'étais le président, j'aurais agi comme j'ai lu dans les livres que cela se passait autrefois quand on rendait la justice ; j'aurais fait venir l'Homme des bois.

—Lipp Lapp ? demanda un enfant.

—Eh oui ! Lipp Lapp ! Vous avez retenu son nom ! Une brave bête qui a failli mourir en défendant son maître. Le médecin qui l'a soigné est un brave homme, et si j'étais membre de la Société protectrice des animaux, je lui ferais décerner une médaille. J'en

reviens à mon idée, j'aurais cité Lipp Lapp. Je lui aurais montré le couteau qui a servi au meurtrier, et je lui aurais dit comme aux bons chiens de chasse ? " Cherche." Et si, se trouvant en face de l'accusé, l'Homme des bois ne l'avait pas étranglé net, c'est que M. Xavier n'est pas coupable.

—Oh ! là ! là ! fit un voyou, ç'aurait été trop d'ôde. On se serait cru à *Joco ou le singe du Brésil*.

—Il me semble, ajouta un interlocuteur, que cela eût été contraire à la majesté de l'audience.

—Est-ce que le chien de Montargis a troublé la majesté du jugement de Dieu ? Une cour d'assises qui valait bien la nôtre peut-être ! Je soutiens que, puisque Lipp Lapp sait seul la vérité, c'est à Lipp Lapp qu'il la faut demander.

—Et pourquoi pas plutôt à l'abbé Sulpice ? fit une voix.

—Lui, répliqua Blan Cadet, il n'était pas là !

—Il sait tout ! ajouta un vieillard.

—Il saurait ?

Le vieillard secoua la tête et ajouta :

—J'ai beaucoup suivi la cour d'assises, rarement je me suis trompé. Oui, l'abbé Sulpice connaît la vérité toute entière.

—Alors, pourquoi ne l'a-t-il point révélée ?

—Peut-être ne le peut-il pas !

—Qui l'empêcherait de dire à la justice ce qui serait le salut de son frère ?

—M. Sulpice Pomereul est prêtre, et nul de nous ne peut affirmer que l'on ne s'est pas servi de cette situation exceptionnelle pour l'obliger à garder le silence.

—Mais, il s'agit de son frère.

—Qu'importe ? Il s'agirait de sa propre vie, il devrait se taire encore.

—Oh ! ce serait horrible ! dit une femme.

—Horrible, en effet, mais d'un exemple héroïque, sublime. Ce serait la meilleur raison à opposer à ceux qui nient l'obligation de ce secret pour le prêtre. Il est bon que, de temps en temps, des faits de ce genre ravivent la confiance et la foi dans les masses. Pour moi, l'abbé Sulpice endure un martyre mille fois plus terrible que n'en souffrirent jamais ceux dont nous lisons les actes sanglants dans l'histoire de l'Eglise.

L'idée émise par le vieillard se répandit vite dans la foule houleuse, curieuse, agitée. Elle souleva une immense pitié, et grandit encore l'intérêt qui s'attachait à cette cause mystérieuse. Seulement elle doubla le regret de tous, de ne pouvoir entendre la déposition de l'abbé Sulpice.

Quand l'horloge sonna onze heures les soldats, debout sur les dernières marches donnant

accès dans la salle d'audience, se reculèrent au moment où l'huissier ouvrit les portes, et les curieux se précipitèrent comme un torrent qui rompt ses digues ; les places privilégiées de l'enceinte et l'espace défendue par une barrière, réservés aux curieux sans billets, furent occupés simultanément.

En même temps les stagiaires escaladaient leurs bancs ; tandis que les journalistes, s'installaient devant leurs pupitres, se préparaient, les uns à décrire la physionomie de l'audience, les autres à sténographier le procès *in extenso*.

Les femmes prenaient leurs lorgnettes de théâtres et cherchaient leur amis dans la salle.

On s'envoyait d'affectueux sourires ; les hommes échangeaient des signes de la main.

Les toilettes étaient sobres, mais élégantes.

Il s'agissait d'un spectacle pour lequel une mise dans les demi-teintes semblait du meilleur goût.

Les avocats discutaient à voix haute.

Les uns condamnaient Xavier par avance ; les autres le défendaient avec énergie. Chacun se réjouissait d'entendre la plaidoirie de Leon Renaut et d'assister à la joûte d'éloquence de l'éminent défenseur et du redoutable avocat général.

Près des avocats, le lorgnon dans l'œil, la bouche souriante, quelques membres du cercle dont faisait partie Xavier, et ayant à leur tête le comte de Monjoux, rappelaient le souvenir des soupers joyeux faits avec le fils de Pomereul. En général, les curieux, massés dans la salle d'audience, ressemblaient bien plus à des spectateurs attendant le lever d'un rideau, qu'à des hommes s'attendant à voir tomber sur la tête d'un autre homme le glaive impitoyable de la loi.

Tout-à-coup on entendit dans la pièce contiguë à la salle d'audience, un sourd murmure de voix ; la porte s'ouvrit à deux battants, et la voix glapissante de l'huissier cria :

—Chapeau bas, messieurs, la Cour !

Un silence immédiat, glacial, suivit l'entrée solennelle des magistrats.

Les juges prirent place devant la grande table couverte de drap vert, sur laquelle s'entassaient les pièces du dossier.

Sur une table plus petite et plus rapprochée du prétoire, se trouvaient les pièces à conviction étiquetées et énumérées.

Les jurés parurent ensuite. On procéda à leur appel nominal ; puis, le président donna ordre que l'on introduisit l'accusé.

Les hommes, les femmes se levèrent, tous les regards, toutes jumelles se tournèrent avidement vers Xavier Pomereul.

Il suivait le couloir, escorté par deux gendarmes, et rassemblait ses forces avant de pénétrer dans la salle.

Sa pâleur était livide. Ses mains se crispaient ; quand il fut assis sur son banc, il ne parut pas entendre les paroles d'encouragement que lui prodiguait Léon Renaut.

Cette foule curieuse, avide, cruelle l'effarait, comme la menta épouvante le cerf ; Xavier comprenait d'avance qu'elle répondrait par une blessure à chacune de ses larmes.

Enfin il fit un violent effort sur lui-même, et masqua son visage d'immobilité, tandis que l'avocat feuilletait la serviette gonflée renfermant ses notes et les documents du procès.

Xavier, interrogé par le président sur ses noms, prénoms et qualités, répondit d'une voix presque indistincte.

Le greffier commença ensuite la lecture de l'acte d'accusation.

Il était écrasant de logique. Du reste, écrit d'une façon sobre, par un homme intègre, ayant à son service un rare talent de dialecticien. Chaque point de cette accusation se trouvait établi d'une façon mathématique, et après l'avoir entendu, il paraissait impossible de trouver non pas un argument de défense, mais une seule objection à opposer à cette œuvre concise et claire, dont, ni la haine, ni la partialité n'avaient dicté les termes.

Si sûr qu'il fût de son innocence, Xavier, en l'attendant, demeura stupéfait.

A partir de ce moment, son esprit passa par une phase étrange. Il lui parut, non pas qu'il s'agissait de lui, de sa vie, de son avenir, mais de l'existence d'un autre. D'acteur, dans cette épouvantable scène, suite terrible du drame sanglant de la rue de la Chaussée-d'Antin, il devint auditeur. Sa placidité se changea en une sorte de curiosité malade. Il se demandait ce qu'il allait advenir de l'homme accusé de la sorte, et il oubliait qu'il s'agissait de sa propre vie.

Un moment il songea même à ne plus se défendre. A quoi bon ! le témoignage de son frère, qui pouvait le sauver, était devenu impossible à réclamer ; Dieu ne voulait pas laisser éclater son innocence, il devait garder au moins le vulgaire courage de mourir.

Tandis qu'il s'abandonnait ainsi lui-même, une femme en deuil parut, et M. Renaut, l'ayant reconnue, lui offrit son bras et l'amena près du banc du prisonnier. Cette femme leva son voile : c'était Sabine.

La douleur avait pâli son charmant visage, et tracé un sillon bleuâtre sous ses yeux. Mais on retrouvait, dans l'expression désolée de son visage, l'angélique douceur de sa nature et son exquise bonté.

Elle ne put adresser la parole à Xavier, mais elle lui jeta un regard éloquent qui signifiait :

—Ce que tu dédaignerais de faire pour toi-même, fais-le pour nous ! défends ta vie, plaide ton innocence ! Il s'agit de l'honneur !

La vue de Sabine ranima l'énergie de l'accusé. Sa taille se redressa, son regard retrouva son assurance et, sans forfanterie, mais sans peur, il promena ses yeux sur l'auditoire.

Les femmes paraissaient touchées de sa jeunesse et de son élégance, et la malheureuse enfant inspira une pitié universelle.

On procéda à l'audition des témoins.

Ils racontaient le peu qu'ils savaient. Le docteur répéta son procès-verbal scientifique ; puis, à titre de simple renseignement, on entendit Sabine.

La jeune fille s'avança, toute tremblante, jusqu'à la barre et, d'une voix timbrée et pure, elle parla longtemps de Xavier, sans que le président eût le courage de l'interrompre.

Elle raconta leur jeunesse à tous deux, leur amitié, la tendresse de son père pour Xavier, ses faiblesses, peut-être. Quand elle en vint à rappeler la sinistre matinée où elle avait vu le cadavre de son père, et où l'on avait emmené Xavier de l'hôtel Pome-reul, la jeune fille s'écria en terminant :

Est-ce que Xavier aurait eu le courage de me revoir, s'il avait assassiné mon père ? Son affection pour moi, ses baisers me sont la meilleure garantie de son innocence !

Le nom de l'abbé Sulpice fut ensuite appelé, pour la forme, et le médecin vint déclarer qu'il était impossible que le frère de Sabine se présentât.

Le président fit du reste remarquer aux juges et aux jurés que sa déposition écrite renfermait tout ce qu'il aurait pu dire, et il en donna lecture.

La liste des témoins épuisée, la parole appartenait au ministère public.

Contrairement à la classique habitude des avocats généraux, l'organe de l'accusation ne commença point par montrer la société fortement ébranlée sur ses bases, et menaçant de crouler, si la tête de l'accusé n'était pas sacrifiée à la loi et à la justice.

L'avocat général dédaignant ces lieux communs oratoires, prit Xavier corps à corps, et sans même s'occuper de ses dénégations, il l'écrasa de preuves, il lui montra son forfait dans toute son horreur, puis il finit en disant :

—Vous avez dédaigné le travail qui avait fait votre père riche et honoré, vous avez méprisé la vertu qui avait érigé votre foyer en sanctuaire. Les passions vous ont pris à

la floraison de votre jeunesse, pour faire d'abord de vous un inutile, puis un être vicieux, et finir par vous ravaler au rang des faussaires, des voleurs, des meurtriers ! Il n'y aura point de pitié pour vous qui avez dédaigné l'exemple de votre frère, cet apôtre qui porte avec lui la consolation ; pour vous qui avez fait couler les pleurs d'une sœur angélique ! Il n'y aura point de miséricorde sur la terre pour le misérable dont la soif de l'or a fait un assassin ! Demandez grâce et merci au Dieu qui pardonne à tous, et qui eût même pardonné à Judas, si Judas s'était repenti, mais n'attendez des hommes que la justice ! une justice implacable qui jette à l'avance sur vous le voile noir des paricides !

Sabine cacha son front dans ses mains.

Léon Renaut serra les mains de l'accusé et lui murmura : —Reprends courage ! c'est à mon tour.

Le jeune avocat possédait une éloquence puissante qui, sans jamais recourir aux petits moyens, trouvait des effets imprévus et superbes. On connaissait son talent hors ligne ; on aimait cette parole imagée dont le prestige s'exerçait sur tous. On se répétait les vic-toires passées du jeune homme, sur le terrain judiciaire, et certes il avait sauvé maint criminel et gagné des causes qui d'avance paraissaient perdues. Mais cette fois, si la confiance dans Renaut et dans son succès d'orateur ne restait douteux pour personne, il ne resta cependant, dans l'esprit d'aucun des auditeurs, l'espoir que son génie obtiendrait l'acquiescement de Xavier.

Avant le réquisitoire, la foule était déjà convaincue de la culpabilité de Xavier ; après le discours de l'avocat général, il ne resta plus que quelques partisans à l'accusé.

L'avocat le comprit, et se levant avec impétuosité :

—Messieurs de la cour, dit-il, messieurs les jurés, je vois ici des juges et je cherche des témoins ! J'entends une accusation virulente, passionnée, et je demande des preuves ! Vous étalez sous mes yeux une scène lamentable, pendant laquelle le sang d'un vieillard coule au milieu de la nuit, et j'implore du jour, de l'air ! vous épaissez les ténèbres, et je veux que la lumière se fasse !

Il sembla à l'assemblée toute entière qu'on lui relevait une partie de son oppression.

L'accent de l'avocat était si convaincu, son geste gardait tant d'autorité, son visage reflétait une conviction si forte qu'un grand nombre d'auditeurs oublièrent qu'une minute auparavant leur opinion sur Xavier leur paraissait irrévocable.

—Tout est mystère dans cette cause, messieurs, reprit Léon

Renaut. Où vous voyez un criminel, j'en découvre deux. Vous me répétez que la déposition de l'abbé Sulpice doit me suffire, et je vous crie : —“ Je ne m'en contente pas ! ”

—Vous me montrez un prêtre, dans ce témoin, et j'ai besoin d'un homme qui sais le mot de ce drame horrible ? un saint à qui, sans nul doute, les obligations d'un redoutable ministère ferment la bouche... puis, un être infime, dans l'ordre de la création !... l'ange et la bête ! l'un que son serment rend silencieux comme la tombe ; l'autre misérable créature, vouée au silence éternel ! Et cependant Lipp-Lapp qui s'est défendu et dont la main crispée tenait encore quand on le releva une poignée des cheveux du meurtrier, Lipp-Lapp a vu... Vous criez en montrant l'accusé : —

“ Il a forcé la caisse paternelle, donc il a tué ! ” — Et moi je vous le dis, il n'a même dérobé. Depuis quand la tentation est-elle prise par la faute ? Il vous l'a dit, en levant par hasard les yeux au moment de commettre un crime, il a rencontré le portrait de sa mère et il a reculé honteux, terrifié, et il s'est enfui... Non, il n'a pas tué son père, ce prodigue ; il a, durant cette nuit de meurtre et de deuil, versé des larmes d'amer repentir, et c'est au moment où il entrait dans une vie nouvelle que vous l'avez jeté au fond d'un cachot en l'appelant paricide. Ah ! tenez, messieurs, ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de porter la parole devant vous ! ce n'est pas la première fois que je lutte pour l'innocent contre la loi qui défend la société outragée et sans se tromper dans son but, s'égare parfois dans ses recherches ; mais jamais, jamais la cause d'un accusé ne me parut plus juste jamais je ne souhaitai tant vous convaincre que vous avez devant vous, non pas un assassin, mais un malheureux... Mon Dieu ! mon Dieu ! vous ne faites donc plus de miracle, poursuivit l'avocat, que vous n'envoyez pas ici, armé du droit de tout dire, celui qui seul sait tout ! Du sein de la souffrance, de la folie, du sein même de la mort, il me semblait, à moi, que l'abbé Sulpice devait sortir pour comparaître ici !

—Me voilà ! dit une voix faible comme un souffle.

Et l'on vit, avec stupéfaction, l'abbé Sulpice apparaître dans la baie de la porte livrant passage au témoin.

Un cri de pitié, d'épouvante s'échappa de tous les poitrins.

L'abbé Sulpice chancelant, vêtu de son ample robe noire, sans ceinture, le visage blanc comme un suaire, semblait une évocation surhumaine.

Une ligne rouge coupait en deux son front de la couleur de l'ivoire, et cette cicatrice,

saignante encore, le faisait ressembler à la figure de quelque saint martyr.

Sabine se leva et fit deux pas vers lui.

Sulpice regarda Xavier.

A la vue de son frère, sortant pour ainsi dire du sépulcre pour le venir défendre, le cœur de l'accusé s'emplit soudainement d'espoir. Ses yeux agrandis par la fièvre, rougis, brûlés par les larmes, se fixèrent sur les yeux de l'abbé Sulpice avec une expression d'instante prières ; il semblait lui demander à la fois la vie, son honneur, son éternité !

Cette entrée dramatique suspendit brusquement la plaidoirie de maître Renaut.

Une extrême agitation se manifesta au banc des jurés, et les feuilletonistes de la cour d'assises, tracèrent vivement quelques lignes pour rendre l'impression produite par cet incident.

Le président prit la parole pour déclarer qu'en vertu de son pouvoir discrétionnaire, il entendrait les renseignements que venait apporter l'abbé Sulpice.

Le malheureux Xavier, cramponné au banc de la défense, chancelait et devenait de plus en plus pâle.

Voici ce qui s'était passé le matin même de ce jour.

Depuis un mois, le jeune prêtre se débattait au milieu d'atroces souffrances physiques.

Le délire lui enlevait le sentiment de la réalité.

Le médecin osait à peine, la veille encore, répondre de la raison pour l'avenir.

Le matin de ce jour, Sulpice sentit se dissiper un peu les ténèbres dans lesquelles se débattait son esprit. Il fit des efforts pour tenter de retrouver la mémoire. Dressé sur son séant, comprimant son front à deux mains, il essayait de ressaisir la lucidité de sa pensée. Un incident lui vint subitement en aide.

Lipp-Lapp qui, depuis la maladie de son jeune maître ne quittait guère sa chambre, le pauvre Lipp-Lapp qui se traînait lentement et retrouvait à peine ses forces, avait trouvé sur la cheminée un calendrier, et assis sur une chaise basse, promenait ses longs doigts sur les caractères, il semblait se débiter de ne pouvoir comme les autres en comprendre le sens. Lassé de ses efforts, il se leva et sans bruit s'approcha du lit de Sulpice, au moment où celui-ci accoudé sur les oreilles, essayait de se rattacher le présent au passé.

Le geste de Lipp Lapp qui tendait le calendrier le frappa.

Il saisit le carton couvert de dates, et son regard se fixa sur celle que lui désignait au hasard le chimpazé.

(A Suivre)